

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2009

Le vingt-six septembre deux mil neuf, à dix heures, les membres du Conseil de la ville de SAINT-FLORENTIN, proclamés élus par le bureau électoral à la suite des élections du 20 septembre 2009, se sont réunis en la salle du Conseil municipal sur la convocation qui leur a été faite par le Maire les 21 et 22 septembre 2009 dans les formes et délais légaux conformément aux articles L 2121-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur DELOT, Madame CHARDONNET, Monsieur MONTIN, Madame SCHWENTER, Monsieur MAILLARD, Madame RIBOULET, Monsieur LHUILLIER, Madame DUJON, Monsieur BUHAGIAR, Madame PIAT, Monsieur DIOT, Madame GRUET, Monsieur FOURNIER, Madame CHAMIOT-PONCET, Monsieur SERRE, Madame SEUVRE, Monsieur DELECOLLE, Madame PETIT, Monsieur PEREIRA GONCALVES, Madame COUDERT, Monsieur VANVERT, Madame MUNIER, Monsieur RAILLARD, Madame CLECH, Monsieur BENAZOUC, Madame BOETE, Madame MOUTURAT, Madame PORET, Monsieur LAPERTOT



1° - INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX :

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Dominique MONTIN, 1^{er} adjoint, qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections :

Résultats de Saint-Florentin :

- inscrits	2746
- votants	1383
- exprimés	1344

suffrages

Liste "Agir ensemble autrement à Saint-Florentin – Avrolles"	421
Liste "Force, compétence, envie au service de Saint-Florentin - Avrolles"	923

Répartition des sièges pour Saint-Florentin :

Liste "Agir ensemble autrement à Saint-Florentin – Avrolles"	4
Liste "Force, compétence, envie au service de Saint-Florentin - Avrolles"	22

Résultats d'Avrolles :

- inscrits	322
- votants	177
- exprimés	173

Suffrages

Madame Jacqueline MOUTURAT	121
Madame Séverine PORET	110
Monsieur Bernard LAPERTOT	110

Et a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Monsieur MONTIN a rappelé qu'en vertu de l'article L 2122-8 du CGCT, la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du maire est présidée par le plus âgé des membres du conseil municipal.

Madame Solène CLECH a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal en vertu de l'article L 2121-15 du CGCT.

2° - ELECTION DU MAIRE :

2-1 – PRÉSIDENCE DE L'ASSEMBLÉE :

Madame PETIT, la plus âgée des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée en vertu de l'article L 2122-8 du CGCT. Elle a dénombré 29 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L 2121-17 du CGCT était remplie.

Elle a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Elle a rappelé qu'en application des articles L 2122-4 et L 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2-2 – CONSTITUTION DU BUREAU DE VOTE :

Madame PETIT a proposé Monsieur MONTIN et Madame CHAMIOT-PONCET pour constituer le bureau de vote.

Le conseil municipal a désigné Monsieur MONTIN et Madame CHAMIOT-PONCET pour constituer le bureau de vote.

2-3 – DÉROULEMENT DU TOUR DE SCRUTIN :

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposé lui-même dans l'urne prévue à cet effet.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Madame PETIT a demandé qui était candidat et a noté que seul Monsieur DELOT était candidat.

2-4 – RÉSULTATS DU TOUR DE SCRUTIN :

Madame PETIT a donné le résultat de l'élection :

a – nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b – nombre de votants	29
c – nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (blanc)	5
d – nombre de suffrages exprimés	24
d – majorité absolue	13

Monsieur DELOT a recueilli vingt quatre suffrages.

2-5 – PROCLAMATION DE L'ÉLECTION DU MARE :

Madame PETIT a proclamé Monsieur Yves DELOT maire qui a été immédiatement installé.

Monsieur MONTIN remet l'écharpe de maire et les clés de la commune, lui adressant ces quelques paroles :

"Cher Yves,

"C'est avec joie que mon terme, disons, de maire par intérim que j'ai assumé pendant deux petits mois arrive à échéance. Tu vas prendre la relève et c'est avec joie que je te remets ce ruban qui te fait premier magistrat de la ville et maire de Saint-Florentin, avec mes félicitations et les clés de la mairie".

Monsieur DELOT remercie Monsieur MONTIN en ces termes : *"je tiens à remercier solennellement Dominique MONTIN qui a assuré ses fonctions avec beaucoup de ferveur et beaucoup de passion, à tel point même qu'il en oubliait de faire la campagne. Merci pour tout ce que tu as fait, tu as bien gardé la maison. Je te remercie".*

Monsieur MONTIN poursuit :

"Si tu m'autorise, j'aimerais remercier le personnel de la ville et bien sûr tous les responsables de service qui ont, avec beaucoup de ferveur, assumé leurs tâches et m'ont beaucoup aidé pendant ces deux petits mois. Je tenais quand même à le souligner. Tu peux être assuré de leur dévouement et crois-moi, ce n'est pas un vain mot".

Puis, avant de procéder à l'élection des adjoints, Monsieur DELOT a prononcé le discours suivant :

"Florentinoises, Florentinois, Avrollaises, Avrollais, merci du fond du cœur pour votre reconnaissance envers notre équipe. Vos suffrages nous ont plébiscités magistralement puisque deux votants sur trois nous ont installés durablement à la direction de la commune. Les élections sont derrière nous, je serai donc le Maire de tous les Florentinois et Avrollais, de toutes les communautés, de tous les quartiers, mon seul souci sera de rassembler pour être plus fort.

"Je n'ai vraiment jamais douté de votre confiance et j'avais conscience de la qualité de mes colistiers, plus Florentinois et plus Avrollais les uns que les autres, je les ai toujours senti solidaires, courageux, loyaux, rassemblés autour de moi, motivés à poursuivre un seul but, m'aider à transformer notre commune avec toute l'abnégation qui s'impose. En sport d'équipe, on dirait que le collectif a été parfait ; ceci a permis de montrer notre force tranquille, notre efficacité à maîtriser les dossiers, n'en déplaise à l'opposition qui s'est employée régulièrement à démolir nos intentions, quitte à travestir la vérité.

"Il est vrai que des médisances, des mensonges, des insultes ont été proférés à mon encontre dépassant les limites acceptables du jeu politique par mes opposants. A ce sujet, je tiens personnellement pour responsable leur leader, au sens bien français du terme, puisqu'il n'a pas su maîtriser ses troupes. Je le dis clairement, il me faudra un certain temps pour digérer toutes ces railleries.

"Mesdames et Messieurs, notre seule motivation tout au long de ces 16 derniers mois a été de servir notre ville et notre village en travaillant résolument en dépit des tracasseries imposées par des mauvais perdants incapables de maîtriser leur émotion et remplis d'un ressentiment à la limite de la haine. Que de temps et d'argent gaspillés à vouloir, au prétexte d'être dans un état de droit, toujours tout contester devant la justice. Le peuple n'accepte pas d'être désavoué par les juges, encore une fois, il nous le fait savoir, il vous le fait fermement savoir, Madame et Messieurs les procéduriers, merci au peuple Florentinois et Avrollais, je pense que le message est clair !!!

"Ceci étant dit, l'important ce n'est pas la rose, c'est la poursuite de nos engagements qui consiste à travailler avec la même ferveur et à continuer l'animation et le management de toute l'équipe pour que le travail commencé dans tous les domaines de l'action municipale soit perpétué. Comme je l'ai dit à maintes reprises, je compte mettre toute mon énergie à développer les volets économiques et sociaux qui auront inmanquablement des retombées positives sur la jeunesse et le cadre de vie du florentinois.

"Pour cela, il est à mon sens indispensable que la ville de Saint-Florentin devienne encore plus belle et plus accueillante et qu'elle séduise par son cadre de vie, par ses équipements, par sa politique sociale à l'égard de toutes et de tous, jeunes, moins jeunes et personnes âgées.

"Dans cette optique, notre politique d'investissements dans tous les domaines est nécessaire et je vous le dis, cela ne me dérange pas d'être surnommé le chef de chantier, catégorie de personnes aussi respectable que n'importe quelle autre, d'ailleurs ; les chefs de chantier sont des bâtisseurs ; c'est, finalement, très agréable pour moi d'être identifié comme étant l'un d'eux.

"Avec tout ce que le florentinois subit depuis la crise internationale au plan de l'emploi, les diverses fermetures de caserne, d'usine et plans sociaux annoncés, il est encore plus impératif de préparer de meilleurs lendemains. Il nous faut donc créer les conditions pour attirer des PME, des artisans, des commerçants grands et petits, des professions libérales, enfin toutes les catégories sociales professionnelles qui apportent de la vie et donc de l'emploi. Je sais, nous savons que le taux de chômage est insupportable à SAINT-FLORENTIN, ce n'est pas en se lamentant que nous le résorberons, c'est en édifiant un plan d'investissement ambitieux pour que notre ville soit choisie par de futurs investisseurs.

"Je rappelle donc ici, nos principaux engagements que nous avons à finaliser tout en maîtrisant, naturellement, la fiscalité et l'endettement pour ne pas mettre notre commune dans le rouge :

- *la construction d'un mail sur la place du dojo*
- *la construction d'une maison médicale tant attendue par la population du florentinois*
- *la construction de la station d'épuration*
- *la construction des différents réseaux d'assainissement et la réfection des voiries dans la ville*
- *la création d'un nouveau lotissement paysagé au lieu dit 'la Nosée' destiné à recevoir plus de 100 maisons, ainsi que l'aménagement du lotissement d'Avrolles.*
- *la réhabilitation du cœur de ville en rénovant notre église et ses alentours*
- *la construction d'un nouveau complexe sportif pour le tennis*
- *la construction d'une zone commerciale élargie*
- *le soutien à notre petit commerce à travers le FISAC déjà en place*
- *l'aménagement d'une nouvelle zone industrielle*
- *l'agrandissement de notre musée*
- *l'aménagement de la place d'Avrolles*
- *la construction d'une salle de spectacle digne de Saint-Florentin*

"Tout ceci dégagera obligatoirement de nouveaux emplois, permettra de réduire le chômage des jeunes et des moins jeunes, permettra de régénérer nos classes d'âges, nos classes sociales et contribuera

ainsi à véhiculer une image différente de notre ville. Le dynamisme, ce n'est pas qu'un mot de campagne, ce doit être une réalité quotidienne.

"Mes chers compatriotes, je souhaite être avec mon équipe, celui qui modernisera notre ville pour le bien de tous sans limite de territoire en rassemblant toutes nos forces, en rassemblant toutes nos différences, en rassemblant toutes nos communautés. La division est un mot que j'ai rayé depuis longtemps de mon vocabulaire, tous ensemble, nous devons résolument nous tourner vers l'avenir.

"Vive St-Florentin !

"Vive la République !

"Vive la France !".

3° - ELECTION DES ADJOINTS :

Sous la présidence de Monsieur Yves DELOT, élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Au préalable, Monsieur DELOT a donné lecture des articles L 2122-1, L 2122-2 et L 2122-7-2 du CGCT.

3-1 – NOMBRE D'ADJOINTS :

Monsieur DELOT a rappelé qu'en application des articles L 2122-1 à L 2122-2-1 du CGCT, la commune peut disposer de huit adjoints au maire au maximum. Elle doit disposer au minimum d'un adjoint. Il a également rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de huit adjoints.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à huit le nombre des adjoints au maire, par 4 abstentions et 25 pour.

3-2 – LISTES DE CANDIDATS AUX FONCTIONS D'ADJOINT AU MAIRE :

Le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de cinq minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avait été déposée. Cette liste a été jointe au procès verbal. Elle est mentionnée dans le tableau de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste. Il a ensuite procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau de vote et dans les conditions rappelées au déroulement du scrutin.

La liste en présence est la suivante : Dominique MONTIN, Gilbert BUHAGIAR, Claudine CHARDONNET, Daniel MAILLARD, Jean-Pierre LHUILLIER, Marie-Claude SCHWENTER, Véronique DUJON, Roselyne PIAT.

3-3 – RÉSULTATS DU TOUR DE SCRUTIN :

a – nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote

0

b - nombre de votants

29

c – nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (blanc)	4
d – nombre de suffrages exprimés	25
e – majorité absolue	13

La liste de Monsieur MONTIN a recueilli vingt cinq suffrages.

3-4 – PROCLAMATION DE L'ÉLECTION DES ADJOINTS :

Monsieur DELOT a proclamé adjoints et immédiatement installés les candidats figurants sur la liste conduite par Monsieur Dominique MONTIN. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de prodamation (nom et prénom des élus dans l'ordre du tableau) ci-dessous :

Monsieur Yves DELOT, né le 19/01/1948, maire, 923 suffrages obtenus
Monsieur Dominique MONTIN, né le 04/03/1941, 1^{er} adjoint, 923 suffrages obtenus
Monsieur Gilbert BUHAGIAR, né le 15/10/1948, 3^{ème} adjoint, 923 suffrages obtenus
Madame Claudine CHARDONNET, née le 19/12/1941, 2^{ème} adjointe, 923 suffrages obtenus
Monsieur Daniel MAILLARD, né le 15/12/1952, 4^{ème} adjoint, 923 suffrages obtenus
Monsieur Jean-Pierre LHUILLIER, né le 16/09/1941, 5^{ème} adjoint, 923 suffrages obtenus
Madame Marie-Claude SCHWENTER, née le 08/10/1955, 6^{ème} adjointe, 923 suffrages obtenus
Madame Véronique DUJON, née le 13/01/1965, 7^{ème} adjointe, 923 suffrages obtenus
Madame Roselyne PIAT, née le 23/02/1964, 8^{ème} adjointe, 923 suffrages obtenus
Madame Jacqueline MOUTURAT, née le 17/04/1941, 121 suffrages obtenus
Madame Françoise PETIT, née le 09/11/1938, conseillère, 923 suffrages obtenus
Madame Marcelle CHAMBIOT-PONCET, née le 22/01/1940, conseillère, 923 suffrages obtenus
Monsieur Marc FOURNIER, né le 24/12/1940, conseiller, 923 suffrages obtenus
Monsieur Gérard DELECOLLE, né le 01/02/1943, conseiller, 923 suffrages obtenus
Madame Ghislaine MUNIER, née le 10/01/1944, conseillère, 923 suffrages obtenus
Madame Chantal SEUVRE, née le 16/04/1950, conseillère, 923 suffrages obtenus
Monsieur Michel DIOT, né le 30 janvier 1951, conseiller, 923 suffrages obtenus
Madame Françoise COUDERT, née le 01/09/1955, conseillère, 923 suffrages obtenus
Monsieur Jean-Michel SERRE, né le 14/07/1960, conseiller, 923 suffrages obtenus
Monsieur Manuel PEREIRA GONCALVES, né le 22/06/1964, 923 suffrages obtenus
Madame Pascaline GRUET, née le 14/11/1965, conseillère, 923 suffrages obtenus
Monsieur Frédéric VANVERT, né le 12/10/1967, conseiller, 923 suffrages obtenus
Madame Sandrine RIBOULET, née le 25/07/1977, conseillère, 923 suffrages obtenus
Monsieur Alain RAILLARD, né le 29/10/1946, conseiller, 421 suffrages obtenus
Monsieur Driss BENAZOUZ, né le 27/02/1951, conseiller, 421 suffrages obtenus
Madame Sandra BOETE, née le 10/03/1977, conseillère, 421 suffrages obtenus
Madame Solène CLECH, née le 12/06/1980, conseillère, 421 suffrages obtenus
Monsieur Bernard LAPERTOT, né le 08/06/1949, conseiller, 110 suffrages obtenus
Madame Séverine PORET, née le 14/06/1976, conseillère, 110 suffrages obtenus.

4° - N° 243 CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT SPECIAL POUR LA SECTION D'AVROLLES :

Conformément à l'article L 2122-3 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création d'un poste d'adjoint spécial chargé de remplir les fonctions d'Officier d'Etat Civil auprès d'une fraction de commune éloignée du centre, Monsieur le Maire propose qu'un tel poste d'adjoint spécial soit créé pour la section d'AVROLLES -commune fusionnée-.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la proposition de Monsieur le Maire,

- **CREE** pour la section d'AVROLLES un poste d'adjoint spécial chargé des fonctions d'Officier d'Etat Civil.

5° - N° 244 ELECTION D'UN ADJOINT SPECIAL POUR LA SECTION D'AVROLLES :

Considérant sa précédente décision portant création d'un poste d'adjoint spécial pour la section d'AVROLLES,

Le Conseil Municipal, sur la proposition de son Maire,

- **DECIDE** de procéder à l'élection de cet adjoint spécial :

Monsieur DELOT propose la candidature de Madame Jacqueline MOUTURAT.

Le vote auquel il est procédé donne les résultats suivants :

- nombre de bulletins dans l'urne	29
- nombre de bulletins nuls	5
- nombre de suffrages exprimés	24
- majorité absolue	13
- nombre de voix obtenues J. MOUTURAT	24.

Monsieur le Maire déclare Madame Jacqueline MOUTURAT élue adjointe spéciale chargée des fonctions d'Officier d'Etat Civil pour la section d'AVROLLES.

6° - N° 245 COMMUNAUTE DE COMMUNES DU FLORENTINOIS – élection de neuf délégués du conseil municipal :

Vu le CGCT,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 22 décembre 2004 constituant la Communauté de Communes du Florentinois à compter du 1^{er} janvier 2005 ;

Considérant que la représentation de la commune de Saint-Florentin au sein de la communauté de communes est fixée à 8 conseillers municipaux, dont un pour Avrolles ;

Considérant que la représentation de la commune de Saint-Florentin au sein de la communauté de communes sera fixée à 9 conseillers municipaux au 1^{er} janvier 2010, date à laquelle la commune de Turny intègrera la communauté de communes du Florentinois ;

Le Conseil Municipal,

- **PROCEDE** à l'élection de neuf délégués du Conseil Municipal, dont un pour Avrolles, sachant que le neuvième prendra ses fonctions au 1^{er} janvier 2010. Les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne	29
- nombre de bulletins blancs	0
- suffrages exprimés	29
- majorité absolue	15

- Gilbert BUHAGIAR	25 voix
- Marc FOURNIER	25 voix
- Bernard LAPERTOT	25 voix
- Sandrine RIBOULET	25 voix
- Dominique MONTIN	25 voix
- Michel DIOT	25 voix
- Jacqueline MOUTURAT	25 voix
- Yves DELOT	25 voix
- Véronique DUJON	25 voix
- Alain RAILLARD	4 voix

MM BUHAGIAR, FOURNIER, LAPERTOT, RIBOULET, MONTIN, DIOT, MOUTURAT DELOT, DUJON sont élus délégués auprès de la communauté de communes du Florentinois pour Saint-Florentin – Avrolles ;

- **PRECISE** que Madame Véronique DUJON ne prendra ses fonctions qu'à compter du 1^{er} janvier 2010.

Monsieur DELOT clôture la séance en invitant toutes les personnes présentes dans la salle à boire le verre de l'amitié dans la salle des mariages.

LD

La séance est levée à 11h30.